

CONSOLIDER SON PROJET D'ENTREPRISE



Tout public de créateur souhaitant opter pour un régime autre que celui de la micro-entreprise



5 heures en moyenne en distanciel incluant la charge totale de travail



450€ net de taxes (possibilité de prise en charge selon votre statut)

PRE-REQUIS

Cette certification est destinée à tout public (demandeurs d'emploi, salariés, retraités en complément de revenus ...) ayant un projet défini et souhaitant créer une entreprise sous divers statuts (Entreprise individuelle, SARL, EURL, SASU, SAS ...) en optant pour un régime d'imposition fiscale réel ou simplifié à l'exception de celui d'imposition de la micro-entreprise.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Définir et choisir le statut juridique de son entreprise
- Élaborer un plan de financement et définir la trésorerie de démarrage (BFR)
- Définir un chiffre d'affaires prévisionnel
- Identifier le processus d'immatriculation de l'entreprise
- Procéder aux déclarations sociales et fiscales obligatoires

CONTENU DE LA FORMATION

1- Définir et choisir le statut juridique de son entreprise

- La détermination de son statut en fonction de son projet et de sa situation personnelle
- La connaissance des principaux statuts existants
- Les incidences fiscales, sociales et financières entre les différents statuts

Cette formation vous intéresse ? Contactez votre CMA



➤ [ARTISANAT.FR](https://www.artisanat.fr)

3006 Service & appel gratuits

2- Élaborer un plan de financement et définir la trésorerie de démarrage (BFR)

- L'identification des besoins nécessaires à l'activité
- Les premiers frais au démarrage
- Les perspectives de chiffre d'affaires potentiel
- La faisabilité du projet

3- Définir un chiffre d'affaires prévisionnel

- La clientèle et le marché envisagé
- Le positionnement concurrentiel
- L'estimation des charges envisagées
- L'évaluation de la rentabilité

4- Identifier les processus liés à la déclaration d'immatriculation de l'entreprise

- Les procédures
- Les difficultés
- Les experts internes et externes mobilisables

5- Procéder aux déclarations sociales et fiscales obligatoires

- Les procédures
- Les difficultés
- Les experts internes et externes mobilisables

MÉTHODE MOBILISÉE ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Inscription permanente auprès de votre CMA, accessible pour une durée de 30 jours, que vous pouvez suivre à votre rythme
- Formation pratique avec de nombreuses études de cas et exemples concrets
- Formation accessible 24h/24 à distance via la plateforme www.eformation.artisanat.fr
- Tutorat assuré à distance par un référent CMA à chaque candidat via la messagerie de la plateforme sous un délai de réponse de 2 jours ouvrés. En cas de besoin, une assistance technique et fonctionnelle est disponible par e-mail.

Cette formation vous intéresse ? Contactez votre CMA



➤ ARTISANAT.FR

3006 Service & appel gratuits

- Évaluation finale par une étude de cas écrite reposant sur des mises en situation professionnelles ou simulations

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Rapprochez-vous de votre CMA

ACCESSIBILITÉ

Pour les personnes en situation de handicap, contactez le référent handicap de votre CMA

CERTIFICATION

Formation certifiante et éligible au CPF.



La formation donne lieu à une certification de CMA France.

La certification est délivrée lorsque le candidat a obtenu 3 compétences acquises et 2 partiellement acquises du référentiel de certification.

Cette formation vous intéresse ? Contactez votre CMA



➤ [ARTISANAT.FR](https://www.artisanat.fr)

3006 Service & appel gratuits